



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Expérimentation de la rédaction des certificats de décès par les IDE – FNCS

1^{er} octobre 2024

● Contexte et conditions

La disponibilité en médecins pour la rédaction des certificats de décès est en situation tendue

De nombreux acteurs sont impactés par la situation :

- EHPAD, SSIAD, CDS ;
- Familles en deuil ;
- Mairies ;
- SAMU / SAS ;
- Gendarmerie / Police ;
- SOS Médecins ;
- Etc.

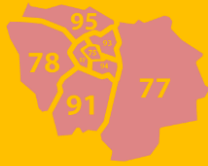


En réponse, **une expérimentation pour évaluer la rédaction des certificats de décès par les IDE :**

- Portée par le ministère de la Santé ;
- Jusqu'au 23 avril 2025 ;
- France entière.

En Île-de-France, les IDE sont sélectionnés en plusieurs phases dans le temps, selon leur périmètre d'exercice

Phase 1 Toute l'Île-de-France



- Décembre 2023 ⇒ salariés des HAD : 110 IDE formés

Phase 2 77, 78, 91, 92, 93, 95



- Janvier 2024 ⇒ salariés des EHPAD : 327 IDE formés
- Avril 2024 ⇒ IDE libéraux : 450 IDEL formés

Phase 3 75, 94



- Septembre 2024 ⇒ salariés des EHPAD : 48 IDE formés (+17 autres départements)
- Septembre / octobre 2024 ⇒ IDE Libéraux : 105 inscrits

Phase 4 Toute l'Île-de-France



- Novembre 2024 ⇒ salariés des CDS et des SSIAD

Conditions pour délivrer les certificats

Sont inclus :

Le décès à **toute heure** ;

Le décès d'une personne **majeure** ;

Le décès **au sein du CDS où l'IDE est salarié** (*plus largement, dans la structure employeuse des salariés*) ;

Défunt **suivi par l'IDE volontaire**, dans la mesure du possible.

Sont exclus :

Les décès en **établissement de santé** ;

Les décès de personnes **mineures** ;

Les décès sur la **voie publique** ;

Les décès prenant **une forme violente ou suspecte** (incluant en particulier les suicides).

IDE concernés :

- Infirmier Diplômé d'Etat (IDE)
- Salarié d'un CDS ;
- Volontaire ;
- Formé (1.5 jours, par l'ARS - gratuit) et QCM d'acquis de la formation réussi ;
- Diplômé depuis au moins 3 ans ;
- Inscrit à l'Ordre ;
- Dont le CDS est volontaire.

TOUTES les conditions sont nécessaires (non négociable).

Il n'y a pas de rémunération prévue par les textes pour les structures salariales et les salariés.

● Fonctionnement

Formation

Formation des IDE :

- Organisée par l'ARS ;
- 1 jour et demi ;
- Incluse dans le temps de travail des IDE salariés ;
- Gratuite.

Date

- **13 Novembre (après-midi) et 14 Novembre (journée entière)**

Lieu de la formation (la présence aux 2 dates est obligatoire)

13 Novembre : distanciel, 4 heures

14 Novembre : présentiel

Groupe Hospitalier Universitaire Paris
Psychiatrie Neuro-sciences
Grand amphithéâtre
1 rue Cabanis
75014 Paris

Rappel des conditions d'accès à l'expérimentation :

- Infirmier.e Diplômé.e d'Etat (IDE)
- Salarié.e en CDS ;
- Volontaires ;
- Formé.es (1.5 jours, par l'ARS) et QCM

- à d'acquis de la formation réussi ;
- Diplômé.e depuis au moins 3 ans ;
 - Inscrit.e à l'Ordre.
 - CDS employeur volontaire.

Résumé du fonctionnement

En cas de décès suspect : Le certificat de décès est obligatoirement rédigé par un médecin (médecin traitant ou à défaut service d'urgence).



IDE
volontaire

Pendant mes horaires de travail :

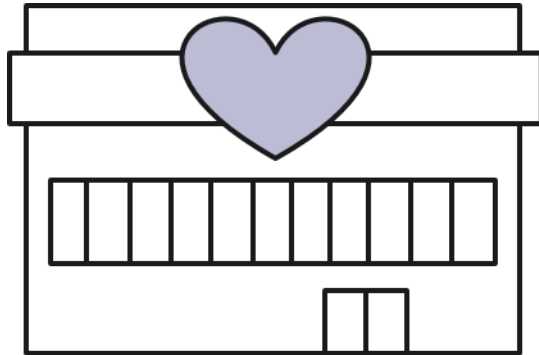
1. Je m'assure du caractère non suspect du décès ;
2. J'informe mon circuit hiérarchique en fonction de mon établissement ;
3. Je rédige le certificat et le tamponne.

Rappel des conditions d'accès à l'expérimentation :

- Infirmier.e Diplômé.e d'Etat (IDE)
- Salarié.e en CDS ;
- Volontaires ;
- Formé.es (1.5 jours, par l'ARS) et QCM

- à d'acquis de la formation réussi ;
- Diplômé.e depuis au moins 3 ans ;
- Inscrit.e à l'Ordre.
- CDS employeur volontaire.

Obligation des structures engagées

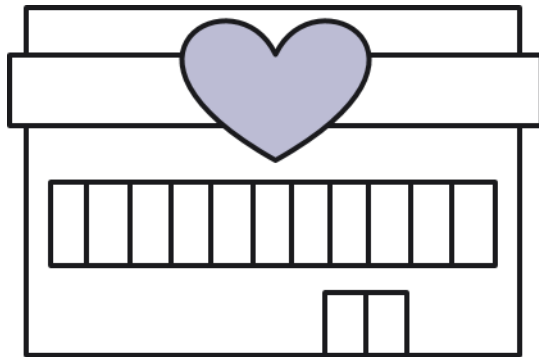


Le directeur/trice ou l'IDEC, ou un responsable **devra déclarer systématiquement tous les certificats établis par un IDE** dans son établissement.

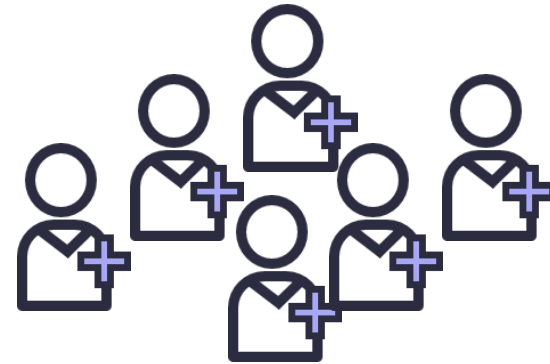
LIEN :

<https://demat.social.gouv.fr/commencer/signature-des-certificats-de-deces-par-les-ide-sal>

Volontariat à 2 niveaux

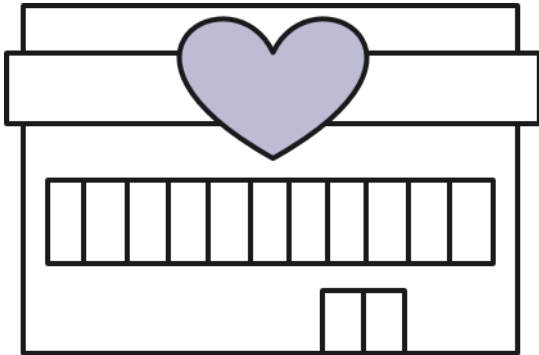


1. Au niveau du CDS



2. Au niveau des IDE des CDS volontaires

Comment s'inscrire au volontariat en tant que CDS ?



1. Au niveau du CDS

S'inscrire sur le lien communiqué par l'ARS IDF.

<https://framaforms.org/inscription-formation-certificat-de-deces-cds-idf-1722518480>

Informer les IDE de la possibilité de se former.

Comment s'inscrire au volontariat en tant qu'IDE ?



2. Au niveau des IDE des CDS volontaires

Se rendre sur son **espace personnel de l'Ordre**.

Choisir « Autre demande » (les 3 petits points).

Choisir « Je souhaite faire une déclaration ».

Choisir « Je souhaite participer à une **formation** ARS
(certificat de décès) »

*Attention, bien choisir la proposition
contenant le mot « formation !*

- **Retour d'expérience
Dans les autres départements**

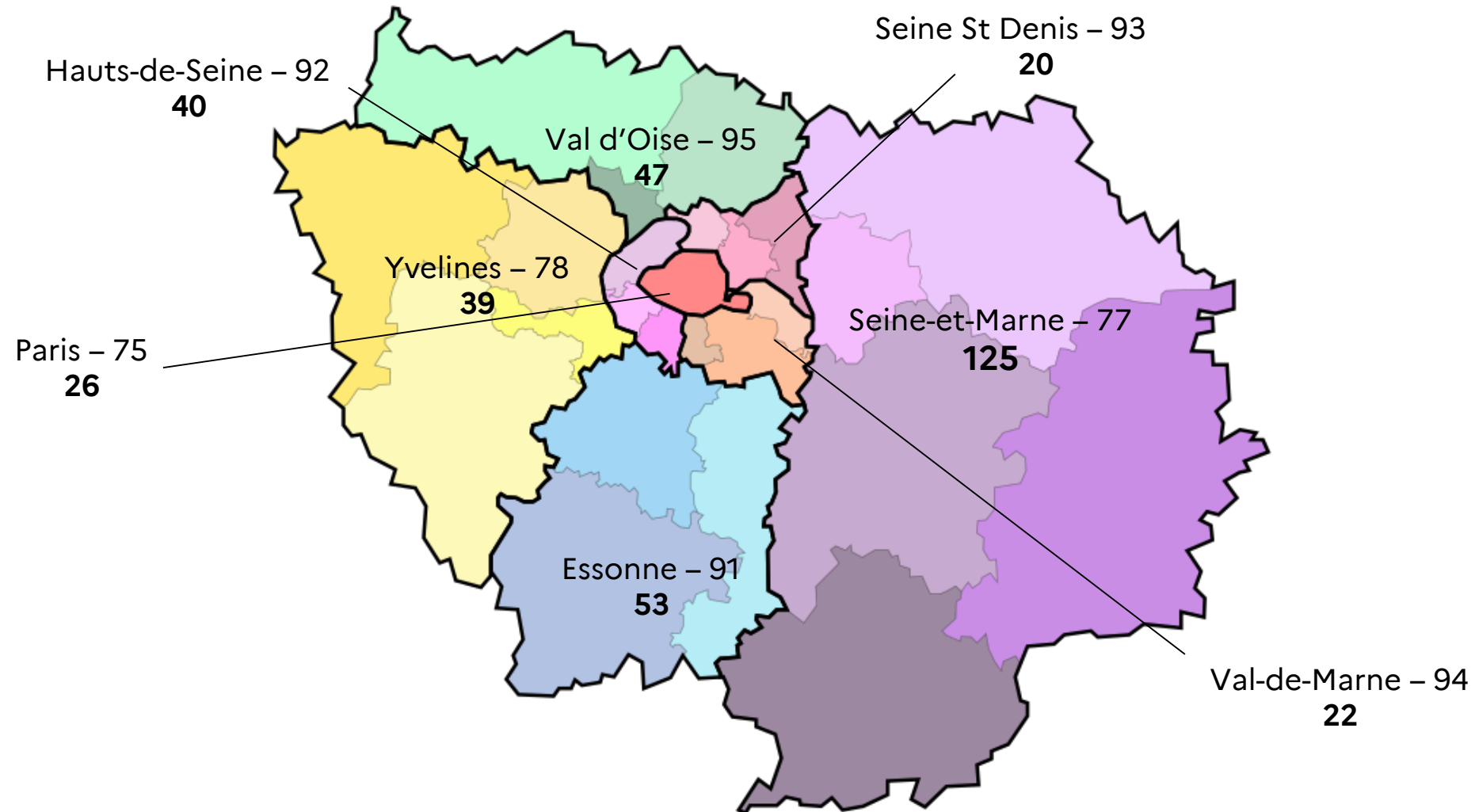
Effectifs des IDE et IDEL formés

110 en HAD

372 en EPHAD

413 IDEL

Effectif d'IDE formés d'EHPAD (MAJ : 26 septembre)

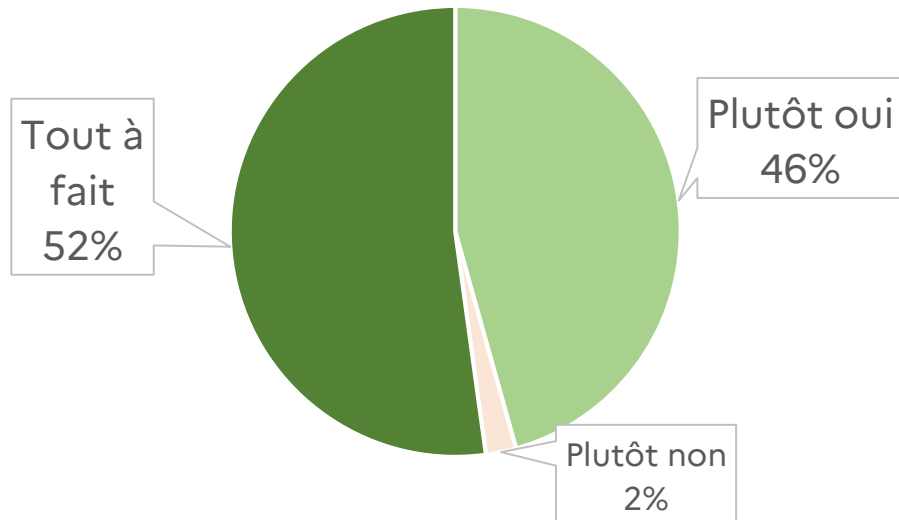


Nombre de certificats déclarés dans les EHPAD

Département	Nombre d'IDE formés dans les EHPAD	Nombre de certificats signés
75	26	
77	125	43
78	39	16
91	53	18
92	40	13
93	20	5
94	22	1
95	47	43
Total général	372	139

Quelques retours du terrain - IDF

Avez vous trouvé la **formation adaptée** aux situations rencontrées sur le terrain ?



Quelques retours terrain, dans la majeure partie des cas :

- Pas de préférence de la famille pour avoir un médecin pour certifier un décès ;
- Pas de difficulté à examiner le corps ;
- Depuis janvier : pas de refus des pompes funèbres à accepter le certificat ;
- Pas de refus des mairies à accepter le certificat ;
- 1 arrêt du volontariat sur les 372 IDE formés : immédiatement pris en compte.

**F.A.Q : site dédié à
l'expérimentation :**
**[https://www.iledefrance.ars.sante.fr/
a-redaction-des-certificats-de-deces-
par-les-infirmiers-diplomes-detat](https://www.iledefrance.ars.sante.fr/a-redaction-des-certificats-de-deces-par-les-infirmiers-diplomes-detat)**